



# CHARTRE ETHIQUE

## INTRODUCTION

---

Cette charte éthique définit les règles de conduite, individuelles et collectives, qui doivent guider les actes et inspirer les choix de chaque collaborateur d'IFT dans la pratique quotidienne de son métier.

Elle s'adresse aux collaborateurs internes, externes et occasionnels, prestataires, fournisseurs, intermédiaires et clients et plus largement à toutes les parties prenantes impactées par les activités d'IFT.

Chacun d'entre nous, quelle que soit sa position dans l'entreprise, est individuellement invité à s'appropriier les règles contenues dans cette charte éthique, à les appliquer au quotidien et à interroger les personnes dédiées, en cas de doute, afin de n'être jamais seul à traiter de situations qui lui sembleraient délicates.

La charte éthique a été discutée avec les représentants du personnel et est remise à chaque nouveau collaborateur lors de son arrivée chez IFT.

Elle peut être consultée à tout moment sur le site d'IFT et sur le site intranet dédié aux collaborateurs.

## 1 RESPECT DES DROITS HUMAINS ET DES LOIS

---

Nous nous engageons à respecter et promouvoir les Droits de l'Homme en nous référant en particulier à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948 et aux Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme du 16 juin 2011.

Nous respectons aussi les règles internationales dont le Pacte Mondial des Nations Unies relatif aux Droits de l'Homme, le droit du travail, les règles relatives à la santé et à la sécurité, les principes de protection de l'environnement et de lutte contre la corruption.

Nous sommes particulièrement vigilants aux questions couvertes par les Conventions Fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail dont le respect des principes d'égalités, de diversité et de non-discrimination, de la liberté d'association, du droit à la négociation collective.

Le respect de la Loi constitue une valeur incontournable. Il est de la responsabilité de tous les collaborateurs de connaître et respecter pleinement les lois et réglementations applicables, ainsi que les diverses politiques et directives établies par IFT dans ses divers domaines d'activité.

## 2 RESPONSABILITE DES COLLABORATEURS ET DES MANAGERS

---

Quel que soit le poste occupé au sein d'IFT, chacun contribue par son comportement responsable au maintien d'un environnement professionnel juste et respectueux, tant vis-à-vis des autres collaborateurs de l'entreprise que vis-à-vis des clients, des fournisseurs et de toute autre personne extérieure à IFT liée par une relation professionnelle.

Afin d'accompagner l'ensemble des collaborateurs dans la réussite de leurs missions en accord avec les principes éthiques de l'entreprise, les managers ont la responsabilité d'adopter un comportement managérial conforme à ces principes. Ils sont, avec la direction, les garants de la diffusion des messages clés et des bonnes pratiques.

Ils sont en première ligne pour apporter écoute et soutien à leurs équipes en cas de question ou dilemme éthique, en favorisant la libre expression de leurs doutes et questionnements.

### 3 RESPECT DE L'IMAGE ET DE LA REPUTATION D'IFT

---

Nous sommes tous ambassadeurs d'IFT : dans nos relations professionnelles et plus largement dans nos propos tenus sur IFT, nous représentons l'entreprise auprès des tiers. Notre comportement et nos activités dans l'exercice de nos fonctions peuvent avoir des répercussions sur IFT et sur notre propre réputation professionnelle. Nous devons respecter les règles de comportement généralement acceptées socialement au travail.

Nous sommes tous concernés par l'image et le ressenti que nous souhaitons relayer et diffuser à l'extérieur, auprès de nos clients, réseaux professionnels, sur les réseaux sociaux et dans notre environnement personnel.

Lors de tout événement lié au travail, nous devons tous avoir un comportement professionnel, raisonnable, adapté, et qui ne porte pas atteinte à la notoriété de l'entreprise, ni à notre propre réputation professionnelle.

Comme rappelé dans notre charte informatique, toute communication sur les réseaux sociaux à caractère professionnel ou privé au nom de l'entreprise ou relative à l'image de l'entreprise doit faire l'objet d'un accord exprès de la direction.

### 4 RESPECT DE NOS ENGAGEMENTS EN TANT QU'EMPLOYEUR

---

#### 4.1 SECURITE ET SANTE

---

Nous garantissons des conditions de travail adéquates à tous nos collaborateurs en matière de santé et de sécurité, lesquels ont le devoir d'y contribuer par le respect des règles de l'entreprise en la matière.

Dans le cadre de notre obligation d'assurer la sécurité et de protéger la santé de ses salariés, nous avons élaboré et tenons à jour le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) qui recense l'ensemble des risques pour la santé et la sécurité du personnel dans l'entreprise. Ce document est tenu à la disposition de tout collaborateur et permet de définir les actions annuelles de prévention des risques et de protection des salariés au sein d'IFT.

Chaque collaborateur peut être amené à travailler en situation « isolée », c'est-à-dire seul sur le plateau ou hors de portée de vue ou d'ouïe d'un autre collègue de manière prolongée. Pour protéger ce collaborateur en cas d'accident, de malaise ou autre urgence, nous mettons à sa disposition le matériel de Protection de Travailleur Isolé. Ce dispositif est autonome et assure une alerte automatique en cas de malaise, de chute ou d'accident grave. Il permet également au collaborateur d'appeler une assistance en cas d'urgence. Tout collaborateur doit impérativement s'en équiper s'il se trouve dans une des situations décrites ci-dessus. Le mode de fonctionnement de ce bracelet est affiché à côté du poste de recharge du bracelet.

La sécurité au travail dépend de chacun. Nous devons tous nous assurer que nos actes n'entraînent aucun risque, pour nous-même et pour les autres, et que nous connaissons la conduite à tenir en cas d'urgence sur le lieu de travail.

Nous sommes également attentifs au bien-être de nos collaborateurs, au respect de leur temps de repos et de leur vie personnelle et familiale. Nous les incitons à utiliser les outils informatiques de manière raisonnée en dehors de leur temps de travail. Nous vous invitons à vous référer à la charte informatique pour plus de détails.

#### 4.2 NON-DISCRIMINATION, DIVERSITE ET INCLUSION, EGALITE DES CHANCES

---

Nous veillons à ce qu'aucune distinction ne soit faite entre les personnes en fonction de leur(s) : origine sociale ou ethnique, sexe, âge, situation de famille, orientation sexuelle, caractéristiques génétiques, nationalité, patronyme, opinions politiques, activités syndicales, convictions religieuses, apparence physique, santé, handicap ou état de grossesse.

Nous considérons la diversité comme une richesse pour développer nos compétences, notre savoir-faire, notre performance et notre politique sociale. Nous veillons et nous nous assurons que, quelle que soit la fonction interne ou de représentation d'IFT, le recrutement de nos collaborateurs se fonde sur les compétences, l'expérience, le parcours professionnel, la formation, le savoir-être sans considération de personne, état, opinion, origine sociale ou variété de parcours.

Nous veillons à faire en sorte que chaque collaborateur trouve sa place dans son équipe et au sein d'IFT et ait les moyens de travailler en confiance avec et dans le respect de l'ensemble des collaborateurs d'IFT.

Nous nous engageons à assurer à nos collaborateurs l'égalité de traitement et l'égalité des chances. Pour leur évolution générale au sein de l'entreprise, seules sont prises en compte leurs compétences professionnelles.

Nous devons être respectueux les uns envers les autres. Le harcèlement et la violence ne sont admis sous aucune forme ni sous aucun prétexte : nous ne pratiquons, ni ne tolérons, aucune sorte de harcèlement, de discrimination, de brimades ou de comportements humiliants, qu'ils soient psychologiques, sexuels ou relevant de l'abus de pouvoir.

Si vous subissez ou êtes témoins d'une situation de discrimination ou de harcèlement, quelle que soit sa forme, nous vous invitons à en parler au responsable éthique.

#### 4.3 FORMATION ET DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

---

Nous accordons une grande importance à la formation comme facteur essentiel du développement des compétences et de l'évolution professionnelle de nos collaborateurs. Nous nous engageons à faciliter l'accès à la formation pour toutes les catégories de salariés.

Nous réalisons des entretiens annuels avec chacun de nos collaborateurs afin d'assurer une relecture de l'année, d'établir un bilan prospectif des besoins en formation et de faire le point sur son projet professionnel.

### 5 RESPECT DE NOS ENGAGEMENTS EN TANT QU'ENTREPRISE

---

#### 5.1 LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

---

La corruption désigne le fait pour une personne investie d'une fonction déterminée (publique ou privée) de solliciter ou d'accepter un don ou un avantage quelconque en vue d'accomplir, ou de s'abstenir d'accomplir, un acte entrant dans le cadre de ses fonctions.

Cela vise notamment :

- les cadeaux et invitations : nous vous invitons à consulter sur ce sujet la procédure mise en place par IFT et accessible depuis l'intranet,
- les paiements de facilitation,
- le trafic d'influence,
- la représentation d'intérêts.

On distingue la corruption active (fait de proposer le don ou l'avantage quelconque à la personne investie de la fonction déterminée) de la corruption passive (fait, pour la personne investie de la fonction déterminée, d'accepter le don ou l'avantage).

Nos relations, en particulier lors des négociations commerciales, sont fondées sur des principes de transparence et d'intégrité.

Nous prohibons fermement toute forme de corruption dans nos relations avec nos partenaires commerciaux et institutionnels et avec l'administration.

#### 5.2 CONFLIT D'INTERETS

---

Il y a conflit d'intérêt lorsque, par exemple, un collaborateur peut influencer sur une décision susceptible de lui conférer un avantage personnel ou de favoriser un proche ou un parent.

Nous devons donc nous assurer que nos activités et intérêts personnels, directs ou indirects, n'entrent pas en conflit avec ceux d'IFT. Nous devons pouvoir prendre chaque décision de façon objective, dans le meilleur intérêt de l'entreprise.

Tout conflit d'intérêt potentiel doit être impérativement signalé.

### 5.3 CONFIDENTIALITE

---

Nous sommes tous tenus à la plus grande discrétion quant aux informations obtenues dans le cadre professionnel. De nombreuses informations confidentielles ou dites sensibles peuvent être échangées et nous être confiées. Nous sommes responsables du respect du secret professionnel et de la confidentialité des informations que nous sommes amenés à détenir, consulter ou utiliser. Nous devons porter la plus grande attention aux conditions de sécurité dans lesquelles les échanges s'effectuent, notamment par messagerie électronique.

### 5.4 PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

---

Nous respectons les lois et réglementations nationales qui régissent la collecte et l'utilisation de données personnelles afin de garantir le respect de la vie privée. En cas de collecte de données personnelles, nous informons les personnes concernées de la finalité de cette collecte et de la possibilité qu'elles ont d'accéder aux informations recueillies et de les modifier.

## 6 RESPECT DE NOS ENGAGEMENTS EN TANT QU'ENTREPRISE CITOYENNE RESPONSABLE

---

### 6.1 ENGAGEMENT CITOYEN

---

Nous encourageons l'implication citoyenne de nos collaborateurs et leur engagement associatif, que ce soit à titre personnel ou dans le cadre d'actions conduites par l'entreprise.

IFT investit fortement dans le déploiement de la fibre optique sur tout le territoire, y compris dans les zones rurales et dans les zones où le taux d'accès à Internet est plus faible. Il nous apparaît essentiel d'agir pour favoriser l'inclusion numérique.

C'est pourquoi nous permettons à nos collaborateurs de prendre quelques heures par an sur leur temps de travail pour s'investir notamment auprès d'associations qui luttent contre l'illectronisme.

### 6.2 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

---

Nous tenons à l'adhésion de tous pour la prise de conscience de notre empreinte, collective et individuelle, professionnelle et personnelle.

Nos actions s'inscrivent dans une démarche d'amélioration constante de l'impact de nos activités sur l'environnement. Il faut savoir accepter quelques contraintes mais les efforts de chacun contribuent à une efficacité collective.

- Optimisation de la consommation énergétique : passage en veille ou extinction automatique de tous les équipements consommateurs d'énergie, utilisation raisonnée du chauffage,
- Utilisation du SI pour améliorer les performances environnementales : les bonnes pratiques sont détaillées dans notre charte informatique,
- Réduction et gestion des déchets : chacun est invité à utiliser les poubelles de tri mises à sa disposition et à limiter au maximum ses déchets, notamment ceux liés à ses repas,
- Réduction des déplacements et valorisation des modes de transports collectifs,
- Sélection de fournisseurs et de produits qui prennent en compte les impacts environnementaux et sociétaux.

## DISPOSITIF D'ALERTE ETHIQUE

IFT encourage le dialogue et ses collaborateurs peuvent exprimer ouvertement leurs préoccupations légitimes. En pratique, tout collaborateur doit adresser à son manager toute demande de clarification ou question qu'il pourrait avoir sur l'interprétation de la charte éthique ou le non-respect supposé de cette dernière.

Il peut aussi s'en ouvrir aux représentants du personnel.

S'il le préfère, et sans qu'il ait besoin de se justifier, il peut choisir d'utiliser le dispositif d'alerte éthique et remplir le formulaire mis à sa disposition sur le site intranet d'IFT. Ce formulaire sera ensuite adressé au responsable éthique d'IFT à l'adresse : [ethique\\_ifterritoires@outlook.fr](mailto:ethique_ifterritoires@outlook.fr)

Le responsable éthique est administrateur de la boîte mail. Il est le seul à disposer d'un accès à cette dernière et à l'intégralité de son contenu.

Un collaborateur ayant fait part, de bonne foi, d'une préoccupation, ne pourra faire l'objet de représailles. Tout collaborateur pensant faire l'objet de représailles doit le signaler immédiatement par les mêmes voies que celles ci-dessus.

Toutes les mesures nécessaires seront prises pour respecter la confidentialité de l'alerte émise par le collaborateur. En cas d'enquête, les principes de confidentialité et de présomption d'innocence seront respectés.

Au cours d'une enquête éthique, chacun est tenu d'apporter sa pleine et entière collaboration et de fournir, à la première demande, toute information et documents.

La personne mise en cause sera informée de la nature des allégations la concernant. Cette information peut ne pas être immédiate s'il s'avère nécessaire, par exemple, de vérifier les faits, de préserver les preuves ou de saisir les autorités compétentes.

Toute information communiquée sera partagée avec les seules personnes qui en ont un besoin légitime pour s'assurer du traitement de la préoccupation et/ou de la prise de mesures appropriées.

Toute personne ayant fait part d'une préoccupation sera informée des résultats de l'enquête, dans la mesure où ceci est approprié et que les informations puissent être communiquées sans enfreindre la loi ou d'autres obligations de confidentialité.

Les dénonciations calomnieuses ou de mauvaise foi peuvent donner lieu à sanction.



## Formulaire de signalement d'une alerte éthique

### Mon signalement concerne le ou les domaines suivants :

- |  |  |  |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Corruption    | <input type="checkbox"/> Discrimination et harcèlement | <input type="checkbox"/> Sécurité et Santé |
| <input type="checkbox"/> Environnement | <input type="checkbox"/> Concurrence                   | <input type="checkbox"/> Finances          |
| <input type="checkbox"/> Autre :       |  |  |

### Description de mon signalement

*Veillez joindre tous les documents de preuves éventuellement en votre possession afin d'étayer l'alerte.*

Personnes impliquées :

Etes-vous témoin direct des faits ?  Oui  Non

Avez-vous signalé l'alerte à votre supérieur hiérarchique ?  Oui  Non

### Mes informations personnelles

NOM :

Prénom :

Fonction :

Adresse mail à laquelle vous souhaitez être informé :

N° de téléphone auquel vous souhaitez être contacté :

### Lien avec l'entreprise :

Interne  Externe  Intérimaire/Stagiaire  Autre

J'accepte d'être recontacté dans le cadre des mesures de vérification.

(Veillez à renseigner un numéro de téléphone ou une adresse mail.)

### Commentaires